

## COMMUNICATION PROFESSIONNELLE ECRITE

Deux épreuves organisées, en **français** et en **anglais**, mettant en œuvre :

- **la capacité à noter des consignes**
- **la capacité à produire un document à caractère professionnel, en respectant orthographe et syntaxe.**

Programmes ci-contre >>>

Mise à jour janvier 2008

### PROGRAMME UCPE1

## COMMUNICATION PROFESSIONNELLE ECRITE EN FRANÇAIS

Durée : 1 heure - Notation sur 20

#### Objectif

Produire un ou plusieurs documents à partir d'un ou plusieurs supports écrits et d'une prise de notes.

#### Capacités à mettre en œuvre :

- A partir d'une communication orale, prendre en notes des consignes de travail, des informations à insérer dans un ou plusieurs documents.

*Les informations sont communiquées de façon aussi professionnelle que possible, c'est-à-dire sans chercher à obtenir un débit régulier, en laissant par exemple aux concurrents le temps nécessaire pour repérer des informations sur les documents en leur possession.*

- Produire un ou plusieurs documents professionnels imprimés -lettre, compte rendu, imprimés divers-.

#### Seront évaluées les capacités :

- à respecter les consignes communiquées
- à restituer les informations transmises oralement
- à respecter l'orthographe et la syntaxe.

### PROGRAMME UCPE2

## COMMUNICATION PROFESSIONNELLE ECRITE EN ANGLAIS

Programme identique à l'épreuve de Communication professionnelle écrite en français.